****

**L'Amicale des Vieilles Roues du pays Rochefortais**

**ORGANISE**

**EXPO AUTOS – MOTOS ANCIENNES**

**SAMEDI 20 SEPTEMBRE DE 9H30 à 18H.**

Devant la Bibliothèque de la Corderie Royale

- Arrivée des exposants entre 9h30 et 10h pour mise en place des autos/motos sur site.

- Apéritif offert

- Plateau repas offert à chaque chauffeur de véhicules d’avant 1980.

- Possibilité de plateau repas (12€) pour accompagnants.

- Balade par petits groupes organisée en ville l'après midi.

- Pot de l'amitié en fin d'après midi offert par AVRR.

Attention : Places limitées. Inscription gratuite impérative avant **le 1Septembre 2025**.

***1 feuille d'inscription par véhicule à renvoyer :***

***SANSOIT Bernard 3 Rue De Marcou 17290 Ciré d’Aunis ou sansoitmonique@live.fr***

………….……………….….…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

*EXPO AUTO – MOTO ANCIENNES*

Club :...........................................................................

Nom / Prénom : ............................................................

Adresse :………………………………………………………………………..

Téléphone : …………………………………………………………..

Auto/Moto Marque :.......................................................................

Modèle :........................................Année :....................

Repas chauffeur gratuit \* : □ oui □ non accompagnants : 12 €/pers.X..........

\*Plateau repas avec 1 bouteille d'eau (Vin et bière payantes) :

Le règlement des repas et boissons se fera le jour de la rencontre.

Chaque personne inscrite sur ce formulaire se conformera au règlement mis en place sur le site de la rencontre et s'engage par son inscription à le respecter.

Date / Signature obligatoire :

**EXPO AUTOS – MOTOS ANCIENNES AVRR 20 SEPTEMBRE 2025**

**RÈGLEMENT**

Conditions d'admissions :

Le séjour sur le site implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement à s'y conformer.

Installation :

Dans un souci d'optimisation du site, les participants sont priés de respecter les emplacements qui leurs seront désignés par les organisateurs.

Inscription / Redevance :

Les inscriptions ne seront plus prises en compte après le 11 sept 2025.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions en cas de dépassement de la capacité d'accueil du site, ou sur préconisation de la commission de sécurité.

Les participants et visiteurs donnent leur accord sur la publication et la diffusion éventuelle de leur image, faisant partie de l'enregistrement fait au titre de publicité de la manifestation.

Les participants visiteurs et professionnels médiatiques ne pourront, sans autorisation au préalable des membres du bureau d’AVRR, utiliser dans un but lucratif, les images et photographies prises sur le site de la rencontre.

Arrivées / Départs :

Ouverture du site le samedi 20 Septembre 2025 de 9h30 à 18h.

Pour des raisons de sécurité, le site ne sera pas accessible en dehors de cette plage horaire.

Sécurité :

Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Les participants sont priés de respecter les signalisations routières et autres mises en place par les organisateurs.

Animaux :

Les animaux domestiques ne doivent pas être laissés en liberté, ils seront obligatoirement tenus en laisse.

Des sacs à déjections canines devront être prévus et utilisés par les propriétaires des animaux.

Véhicule:

Chaque participant doit être en règle avec les obligations prévues par la loi : permis de conduire, carte grise, certificat d'assurance valide, agrément par un centre de contrôle technique, etc.

Les participants devront apposer une protection au sol (tapis, carton, etc.) contre les éventuelles fuites de liquide sous leur véhicule à l'arrêt.

Vols :

Les organisateurs ne sont nullement responsables en cas de vol sur le site.

Chaque participant est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect aux organisateurs.

Affichage :

Le présent règlement est joint au verso des fiches d'inscription.

Une copie est déposée à la Mairie de Rochefort ainsi qu'au Commissariat.

Infractions :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure :

-toute personne n'ayant pas respecté ce règlement

-toute personne perturbant le bon déroulement de cette manifestation

-toute personne dans l'impossibilité de prouver son inscription à cette manifestation (bracelet, badge, tampon).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement.

Réserve:

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'évènement imprévisible (sinistre, intempérie, etc.)